

Date de la convocation	18 novembre 2024
Membres en exercice	18
Présents	15
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

n°D20241128 - 06

Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Vu la délibération prise en date du 4 juillet 2024 portant référence n°D20240704-04 ;

Considérant le point B3-11 des délégations de compétence consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant qu'une erreur matérielle d'immatriculation de deux véhicules est à signaler sur la délibération n°D20240704-04 ;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle et de prendre en compte les bonnes immatriculations, conformément au tableau en article 1 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de constater la désaffectation et le déclassement des biens suivants

Délibération n°D20240704-04 :

Désignation	Marque	Modèle	Immat.	Numéro de série	1ère MEC
Remorque	GOURDON	CP35	GJ-966-SY	VN2CP3500RHA00727	29/09/2022
Fourgonnette	OPEL	COMBO	GD-969-SG	W0L0XCF25941249741	19/02/2009

Modifications à apporter :

Désignation	Marque	Modèle	Immat.	Numéro de série	1ère MEC
Remorque	GOURDON	CP35	GJ-996-SY	VN2CP3500RHA00727	29/09/2022
Fourgonnette	OPEL	COMBO	GD-929-SG	W0L0XCF25941249741	19/02/2009

Article 2 : d'autoriser la rectification de la délibération n°D20240704 – 04 relative à l'immatriculation des véhicules concernés, conformément au présent tableau, en article 1 ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	16	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

